

LIVERDUN

PLAN LOCAL D'URBANISME

**ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION
(OAP)
2015**

**DOSSIER APPROBATION
DÉCEMBRE 2015**

Agence de Développement du Val de Lorraine
Square Herzog - ZAC Ban la Dame - 54340 Frouard
tel. : 03 83 49 42 22
fax : 03 83 49 42 24
www.adeval.org



Le rôle d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation	3
Les Orientations d'Aménagement et de Programmation	5
OAP n°1	
> Sites en reconversion.....	8
OAP n°2	
> Opérations d'aménagement en ville.....	12
OAP n°3	
> Opérations d'aménagement en extension.....	16

LE RÔLE DES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Suite aux lois ENE du 12 juillet 2010 (loi portant Engagement National pour l'Environnement), dite loi Grenelle II, et ALUR (loi pour l'Amélioration du Logement et un Urbanisme Rénové) l'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) est un élément obligatoire du Plan Local de l'Urbanisme.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU, en application de l'article L123-1-4 du code de l'urbanisme, comprennent des dispositions portant sur l'aménagement, l'habitat, les transports et les déplacements.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation des PLU doivent être établies dans le respect des orientations générales définies dans le PADD.

Elles sont opposables aux autorisations d'occupation du sol ou aux opérations d'aménagement dans une relation de compatibilité.

LES ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Sur la commune de Liverdun, les Orientations d'Aménagement et de Programmation concernent le développement résidentiel et les équipements.

Ainsi, ont été définies 3 Orientations d'Aménagement et de Programmation, chacune des OAP concernant plusieurs sites.

OAP n°1 / Sites en reconversion

- Site n°1 : Saint-Gobain PAM SA
- Site n°2 : Lerebourg
- Site N°3 : Beau Site / Espace central
- Site N°4 : Rue Chopin

OAP N°2 / Opérations d'aménagement en ville

- Site n°1 : Les Grandes Gravelottes
- Site n°2 : Rue du Bac
- Site N°3 : Entrée de Liverdun
- Site N°4 : Côte Chatillon

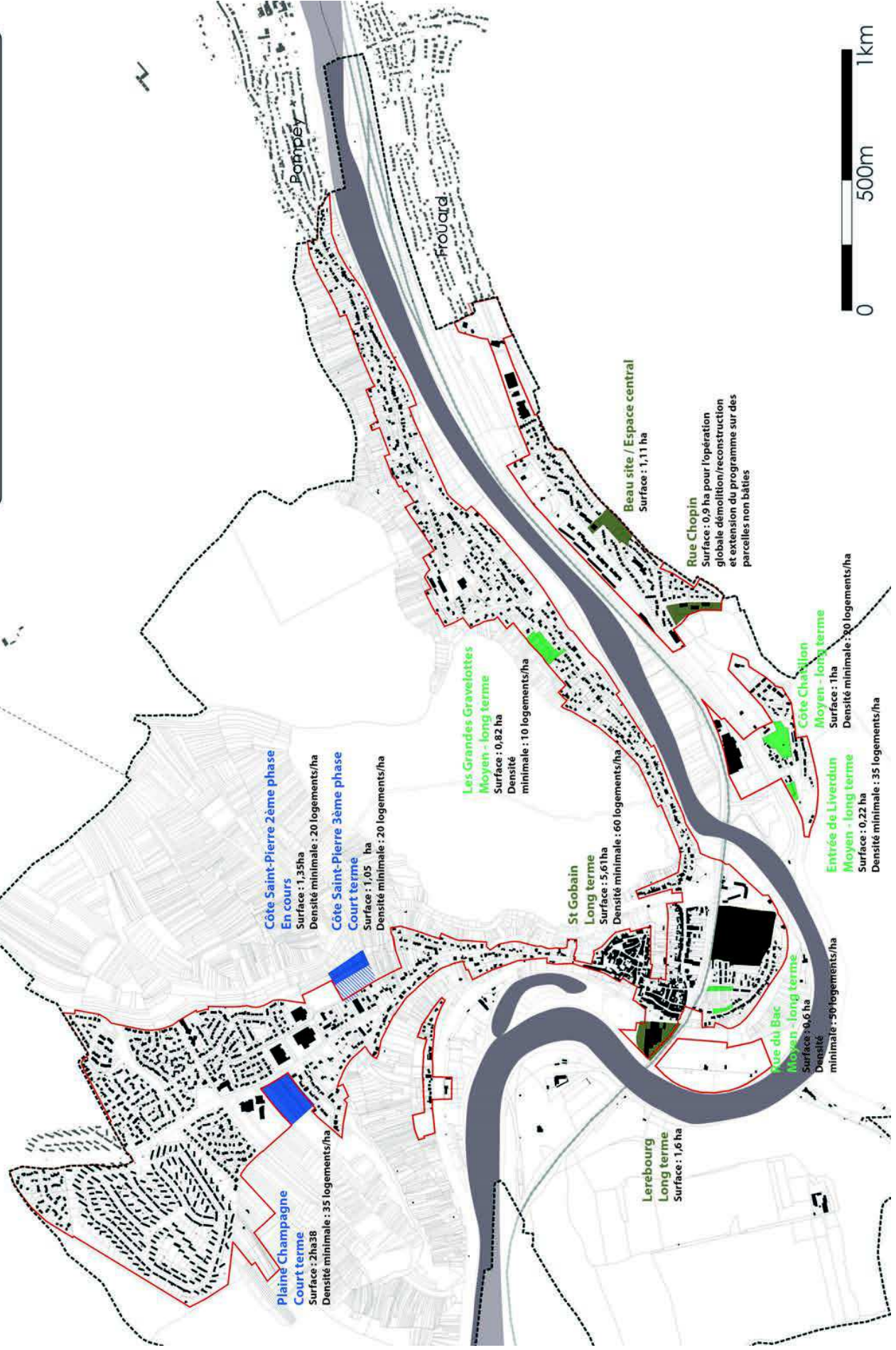
OAP N°3 / Opérations d'aménagement en extension

- Site n°1 : Plaine Champagne
- Site n°2 : Côte Saint-Pierre

vers Saizerais



Les OAP concernant l'habitat et les équipements



LES OAP POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL ET LES ÉQUIPEMENTS

Le 4^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey a fixé un scénario ambitieux qui vise à produire 245 logements par an sur l'ensemble du territoire communautaire afin de répondre aux priorités suivantes:

- l'optimisation du foncier de plus en plus rare en densifiant et limitant l'étalement urbain ;*
- une plus grande performance énergétique des logements en réhabilitant le parc social et privé et en intégrant cette dimension pour la construction neuve ;*
- le maintien de la dynamique de construction et la nécessité de se développer sous une nouvelle forme ;*
- la poursuite des actions menées préalablement dans le cadre du 3^{ème} PLH.*

Liverdun doit participer et répondre, par sa politique résidentielle communale, aux objectifs fixés dans le PLH. Ainsi, elle a défini des choix pour les dix à quinze prochaines années en matière de développement résidentiel, répondant aux objectifs communautaire et aux besoins de la commune.

Des projets de reconversion urbaine, d'opérations nouvelles en ville et en extension sur le Plateau.

La commune de Liverdun propose dans son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) une orientation n°2 visant à programmer une offre en logement diversifiée et adaptée aux besoins locaux et intercommunaux.

Ainsi, plusieurs sites ont été définis afin de construire de nouveaux programmes résidentiels, avec pour objectif de proposer une large gamme de statuts (locatif libre ou aidé, accession libre ou aidée) et de types (taille, forme urbaine, etc.) de logements.

Ces sites sont localisés pour leur grande majorité dans l'enveloppe urbaine, avec des programmes de reconversion et recomposition urbaine emblématiques, mais également avec de petites opérations de densification urbaine. D'autres, sur le Plateau, sont situés en dehors de l'enveloppe urbaine mais en continuité et compacité de cette dernière, sans impacter le caractère patrimonial de Liverdun.

La reconversion de la friche industrielle de Lerebourg, idéalement située en bord de Moselle, n'a pas pour objectif principal de participer à la nouvelle offre en logements de la commune pour ces prochaines années, mais de proposer un nouvel équipement touristique et de loisirs à rayonnement supra-communal.

OAP n°1 - Sites en reconversion

Site de SAINT-GOBAIN



S'étendant sur une surface d'environ 5 hectares 60, ce site a été occupé dès 1892 avec la construction de l'usine de pompes Noël. Un projet d'extension de l'usine a été réalisé en 1929. En 2009, l'activité de l'usine Saint-Gobain PAM SA cesse définitivement.

Actuellement, le site constitue une friche industrielle, avec des contraintes de pollutions des sols. Ces bâtiments industriels, construits sur de vastes parcelles, occupent un site stratégique de développement de la commune, en position centrale dans le centre-ville de Liverdun, au contact des principaux axes routiers et voies douces, à 100 mètres de la gare et le long de la Moselle. Il est desservi par deux lignes de bus.

Localisé au cœur de la ville de Liverdun, le site de Saint-Gobain PAM SA a été choisi, avec celui de Lerebourg, l'autre friche industrielle de grande ampleur, pour faire émerger une centralité urbaine renouvelée et élargie. La reconversion de cette vaste friche a pour objectif de renforcer la centralité de Liverdun et d'accroître significativement son attractivité en imaginant un projet levier et vitrine du développement du territoire communal et intercommunal.

Il s'agit d'aménager, à moyen / long terme, un nouvel îlot rayonnant et densifiant le cœur de ville, en proposant :

- une nouvelle offre résidentielle pour les habitants de Liverdun et pour accueillir de nouveaux ménages, afin d'impulser une croissance démographique,
- des commerces, afin de renforcer le tissu commercial existant,
- des services,
- des activités tertiaires,
- et le centre administratif de la ville.

Maîtrise foncière :
Saint-Gobain PAM.

Principes d'aménagement :

- Mixité des fonctions.
- Démolition(s) et/ou reconstruction(s) et/ou réhabilitation des bâtiments existants pour accueillir les nouveaux logements, commerces, activités économiques et services.
- Entrée principale depuis la rue Nicolas Noël en préservant la façade historique du site et entrées secondaires depuis les rues du Bac et Daniel Sognet.
- Nouvelles voiries pour assurer les liaisons internes du nouvel îlot et les liaisons inter-quartiers.
- Aménagement de liaisons douces inter-quartiers.
- Concernant le développement résidentiel :
 - . Densité moyenne minimale de l'îlot Saint-Gobain pour les secteurs accueillant le développement résidentiel : 60 logements/hectare.
 - . Offre variée des statuts de logements (locatif libre, locatif aidé, accession, accession aidée, etc.) et du type de logements (taille des logements, formes urbaines, etc.).
- Aménagement d'un vaste espace public, type place urbaine.

OAP n°1 - Sites en reconversion Site LEREBOURG

Localisé au bord de la Moselle, à deux pas du centre ville historique (cité médiévale et ville basse), le site Lerebourg constitue, avec le site Saint-Gobain PAM SA, un potentiel foncier très intéressant pour répondre à l'ambition d'une centralité urbaine renouvelée et élargie.

L'ensemble du secteur est totalement dépollué.

Il s'agit de réhabiliter, à moyen / long terme, en lien avec le projet de reconversion de la friche de Saint-Gobain PAM SA, ce site industriel désaffecté. L'objectif est de développer principalement un équipement de rayonnement supra-communal (touristique, culturel, sportif, etc.). Le projet de réaménagement de ce secteur se fera en étroite collaboration avec les services de la DREAL dans l'objectif de produire un projet de qualité au sein de ce site inscrit.

Maîtrise foncière :

La commune de Liverdun.

Principes d'aménagement :

- Démolition(s) et/ou reconstruction(s) et/ou réhabilitation des bâtiments existants.
- Entrée principale depuis l'avenue Eugène Lerebourg.
- Aménagements de liaisons douces inter-quartiers entre le site et les espaces de loisirs localisés au bord de la Moselle.



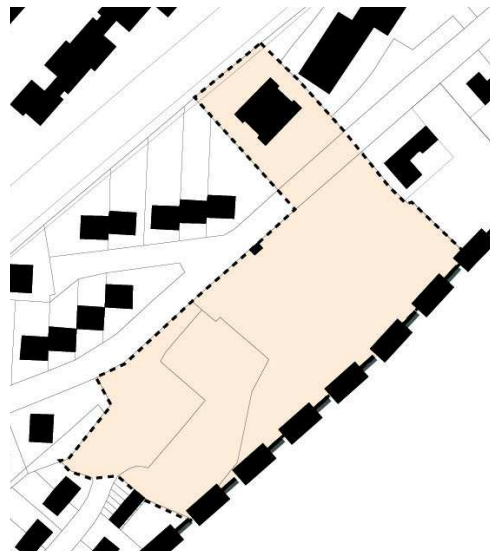
S'étendant sur une surface de 1 hectare 60, ce site a été occupé par les bâtiments de la confiserie Lerebourg.

Depuis mai 2000, il constitue une friche industrielle.

Ce site se localise à l'Est de la ville historique. Précisément, il est limité au Sud par le tracé de la voie ferrée, à l'Ouest par la Moselle, au Nord par une grande esplanade verte et à l'Est par l'avenue Eugène Lerebourg. Il est composé d'une succession de bâtiments industriels dont les bâtiments « Bateau » et « La Halle ».

OAP n°1 - Sites en reconversion

Site du Beau Site / Espace central



La recomposition urbaine de ce secteur du Rond-Chêne a pour objectif d'améliorer l'offre en logements et la qualité du cadre de vie. L'objectif est de réhabiliter l'ensemble du secteur. Deux bâtiments ont d'ores et déjà été détruits et laissent place à une dent creuse au cœur du tissu urbain du Rond-Chêne. Le troisième subsiste et sera conservé dans le projet.

L'opération d'aménagement, suivie par la Société Publique d'Aménagement et d'Équipement du Bassin de Pompey, fait l'objet d'une concertation entre les services de la commune, de la Communauté de Communes et de la SLH.

Une étude urbaine et programmatique économique et architecturale a été réalisée en 2013 / 2014.

Maîtrise foncière :

- Le bâtiment du Beau Site : la Communauté de Communes du Bassin de Pompey
- L'Espace central : la commune de Liverdun

S'étendant sur une surface d'environ un hectare, ce site appartient au quartier du Rond-Chêne, un vaste ensemble urbain linéaire, localisé entre la route départementale 90 et la forêt.

Actuellement, cette séquence urbaine est relativement hétérogène, composée de constructions à vocation d'habitat offrant des volumes différents. Les deux tours, visibles sur la photo de localisation ci-dessus, ont été récemment détruites, laissant un vaste espace libre au cœur du quartier.

Principes d'aménagement sur l'ensemble du secteur Beau Site - Espace central

- Vocation résidentielle et équipement public
- Densité minimale : 50 logements / hectare
- Locatif social, accession aidée et lots libres

Pour le bâtiment du Beau Site :

- Réhabilitation du bâtiment existant (rénovation complète)
- Nombre de logements estimé : 15 (100% de logement social)

Pour l'espace central :

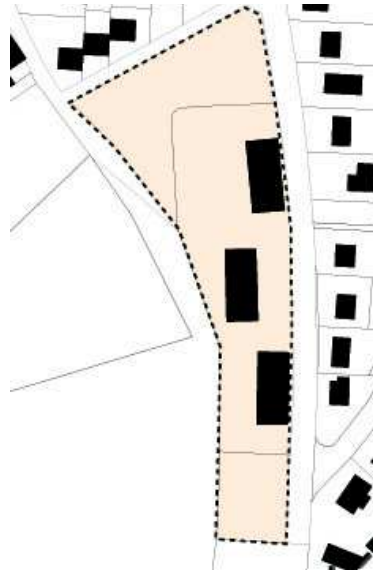
- Construction de logements intermédiaires et de maisons en bande
- Nombre de logements estimé : 40 (50% au maximum de logement social)
- R+2 maximum

OAP n°1 - Sites en reconversion Site Rue Chopin

Tout comme le secteur du Beau Site - Espace central, la recomposition urbaine de ce secteur a pour objectif d'améliorer l'offre en logements et la qualité du cadre de vie. Les trois bâtiments existants seront démolis, et un projet d'ensemble, intégrant les zones non bâties, sera développé. L'opération d'aménagement, suivie par la Société Publique d'Aménagement et d'Équipement du Bassin de Pompey, fait l'objet d'une concertation entre les services de la commune, de la Communauté de Communes et de mmH. Une étude urbaine et programmatique économique et architecturale a été réalisée en 2013 / 2014.

Maîtrise foncière :

- meurthe-et-moselle Habitat (mmH) pour la partie bâtie
- la commune de Liverdun pour les parties non bâties



Principes d'aménagement :

- Vocation résidentielle
- Opération de démolition / reconstruction des bâtiments existants
- Nombre de logements estimés : 35 (50% au maximum de logement social)
- Densité minimale : 35 logements / hectare
- Lots libres et construction de maisons en bande
- Locatif social, accession aidée et lots libres



S'étendant sur une surface d'environ 90 ares, ce site est situé au bout du quartier du Rond-Chêne, en limite de la forêt.

Actuellement, cette séquence urbaine est composée de trois immeubles collectifs encadrés d'espaces verts.

OAP n°2 - Opérations d'aménagement en ville

Site Les Grandes Gravelottes



S'étendant sur une surface d'environ 82 ares, ce site englobe un grand nombre de petites parcelles, occupées par des jardins et quelques vergers et situées à l'arrière de constructions desservies par la route de Pompey, à proximité du collège Granville.

Actuellement, cette zone s'inscrit dans une urbanisation caractérisée par un tissu bâti mixte, regroupant des formes urbaines sans cohérence et présentant une très grande hétérogénéité sur divers aspects (densité, parcellaire, architecture). Notons la proximité d'un lotissement, le Clos des Jardins composé de 8 maisons dont la plupart sont jumelées, s'articulant autour d'une voirie interne en impasse.

Le dispositif de la seconde ligne caractérise également ce secteur. Il s'agit de l'implantation de maisons au hasard des opportunités foncières, en fond de parcelle, avec accès par chemin privé.



L'opération d'aménagement sur le secteur « Les Grandes Gravelottes » a pour objectif de mener une réflexion d'ensemble sur l'urbanisation en second rang de ce secteur. Jusqu'à présent, elle se développait au coup par coup, à l'arrière des constructions existantes, sans organisation urbaine, avec la création d'un grand nombre de chemins privés.

Maîtrise foncière :

Des propriétaires privés

Principes d'aménagement :

- Vocation résidentielle
- Densité minimale : 10 logements / hectare, densité équivalente à celle du tissu bâti environnant.
- Opération d'aménagement avec des lots libres.
- Habitat individuel ou groupé en R+1 maximum.
- Accès depuis la route de Pompey. Un emplacement réservé, présenté dans le rapport de présentation et inscrit au plan de zonage, délimite ce dernier.
- Voirie de desserte interne, parallèle à la route de Pompey.
- Aménagement d'une liaison douce reliant la nouvelle voirie au sentier existant « rue de Lasalle ».
- Présenter des mesures limitant l'imperméabilisation des sols
- Privilégier le traitement des eaux pluviales proche du cycle naturel de l'eau.

OAP n°2 - Opérations d'aménagement en ville Site Rue du Bac

La densification de ce secteur urbain, situé à proximité de la friche industrielle de Saint-Gobain PAM SA, fait partie prenante du projet d'émergence d'une nouvelle centralité renouvelée et élargie.

L'objectif est de densifier ce secteur à vocation résidentielle, en proposant une offre de logements adaptée, tout en préservant la qualité paysagère et environnementale du site (nature en ville), liée à la présence de jardins et de vergers.

Maîtrise foncière :

Des propriétaires privés



Principes d'aménagement :

- Vocation résidentielle.
- Densité minimale : 50 logements / hectare.
- Habitat intermédiaire et/ou maisons en bande.
- Réflexion pour un habitat adapté à des personnes âgées et aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Accès depuis les rues du Bac et Daniel Sognet.
- Aménagement d'une nouvelle voirie, bordée de plantations diverses, permettant de réaliser un bouclage entre les rues du Bac et Daniel Sognet, et de desservir une partie des nouveaux logements.
- Création de liaisons douces au sein du secteur et inter-quartiers, notamment via le passage souterrain en direction du secteur Gare et via le chemin des Pâquis et de la promenade le long de la boucle de la Moselle.
- Préservation de coeurs d'îlots verts dédiés à des jardins et des vergers.
- Aménagement d'une aire de stationnement paysagée pour cycles, le long de la voie ferrée.



S'étendant sur une surface de 60 ares, ce site est composé d'un ensemble de petites parcelles en lanières, occupées par des jardins et des vergers.

Cette zone est desservie par la rue du Bac, épousant la forme du méandre formé par la Moselle. Cette dernière possède un unique accès depuis la rue Nicolas Noël et se termine en impasse à hauteur de la voie ferrée. Seul, un passage piéton passant sous la voie de chemin de fer, constituant une véritable barrière physique avec le centre ancien, permet de relier ce quartier à la ville. La rue Daniel Sognet dessert également cette zone de projet.

Cet îlot abrite un ensemble de constructions dont les premières ont été édifiées dans les années 1930 et offrant des jardins à l'arrière. Par sa densité et ses maisons souvent mitoyennes, il présente une grande homogénéité urbaine. On identifie également le lotissement Daniel Sognet offrant un habitat jumelé datant des années 1950, accueillant 24 logements et deux immeubles collectifs.

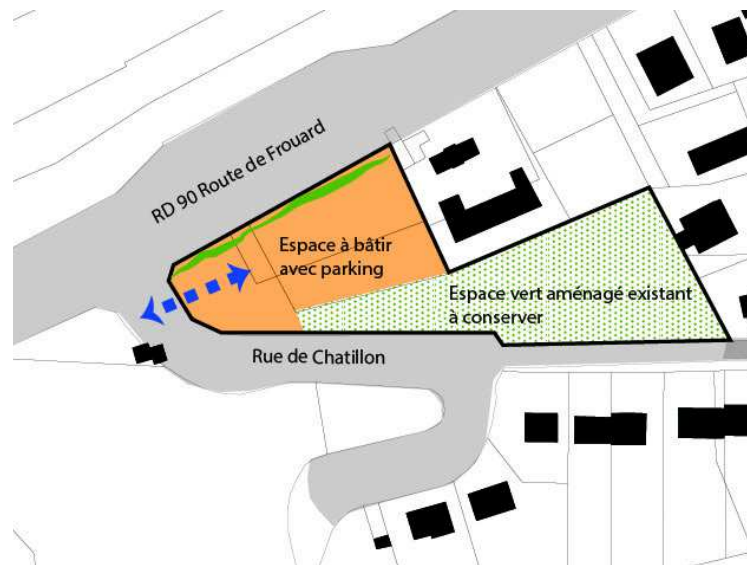
OAP n°2 - Opérations d'aménagement en ville

Site Entrée de Liverdun



S'étendant sur une surface de 0,9 hectare, ce site appartient à la séquence d'entrée de Liverdun en venant de Frouard par la RD90. Terrain plat, le site est adossé au quartier « Le Grand Bois ».

Actuellement, cette séquence urbaine est relativement hétérogène, composée de constructions à vocation d'habitat offrant des volumes en R+2, de constructions abritant les activités d'artisans ou de petites entreprises ainsi qu'une aire de lavage.



L'aménagement de cette pointe, située à l'entrée de Liverdun, avant le franchissement de la Moselle, a pour objectif de structurer davantage l'entrée de ville en créant un front bâti et de densifier le quartier ayant déjà une vocation résidentielle.

Maîtrise foncière :

La commune de Liverdun pour les terrains non bâtis (espace vert aménagé) et des propriétaires privés pour les autres parcelles.

Principes d'aménagement :

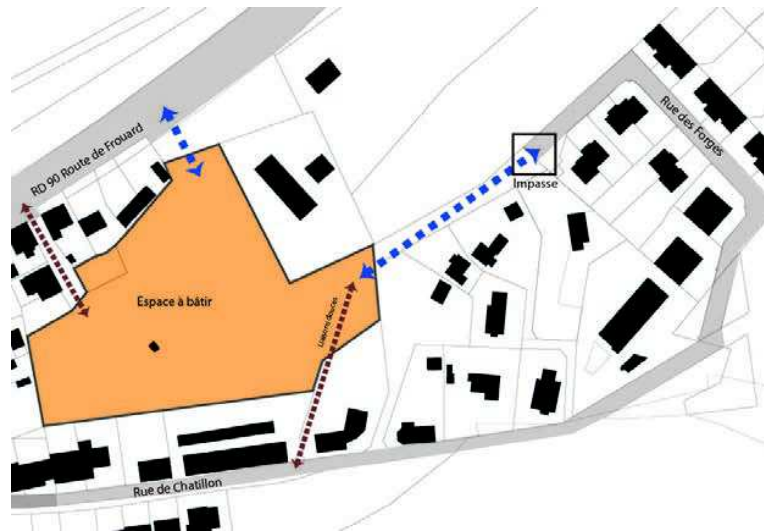
- Vocation résidentielle
- Densité minimale : 35 logements / hectare.
- Habitat intermédiaire et/ou collectif en R+2 maximum.
- Entrée / Sortie depuis la rue de Châtillon et aménagement d'une voie de desserte interne, parallèle à la RD 90 Route de Frouard.
- Zone naturelle, le long de la rue de Châtillon, à préserver.
- Aménagement paysager entre la RD 90 Route de Frouard et les nouveaux logements.
- Présenter des mesures limitant l'imperméabilisation des sols
- Privilégier le traitement des eaux pluviales proche du cycle naturel de l'eau.
- Mettre en œuvre les principes d'économies d'énergies.

OAP n°2 - Opérations d'aménagement en ville Site Côte Chatillon

La densification de ce secteur bâti, à vocation résidentielle principalement, a pour objectif de compléter la nouvelle offre en logements de la ville de Liverdun pour les quinze prochaines années.

Maîtrise foncière :

Des propriétaires privés.



Principes d'aménagement :

- Vocation résidentielle
- Densité minimale : 20 logements / hectare.
- Habitat individuel et/ou en bande.
- Entrée / Sortie depuis la rue de Châtillon et la RD 90 Route de Frouard.
- Aménagement de voies de desserte en interne, avec la suppression de l'impasse rue des Forges.
- Végétalisation des abords des nouvelles voies.
- Aménagement sécurisé pour l'accès au nouvel îlot depuis la RD 90 Route de Frouard, en lien avec la politique du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, et optimisation de l'accès au bâtiment AEIM
- Création de liaisons douces, depuis le nouvel îlot bâti vers la RD 90 Route de Frouard et la rue de Châtillon.
- Présenter des mesures limitant l'imperméabilisation des sols
- Privilégier le traitement des eaux pluviales proche du cycle naturel de l'eau.



S'étendant sur une surface d'environ un hectare, cette zone se localise à l'Est du ban communal. Plus précisément, elle se situe entre le quartier du Rond Chêne et le pont franchissant la Moselle. Elle présente une topographie relativement pentue.

Actuellement occupée par une friche, elle est difficilement raccordable à la séquence de la rue de Châtillon longeant le quartier du « Grand Bois ».

À l'Est du site, s'est développée une zone d'urbanisation récente composée de maisons de ville et d'habitat jumelé. Ce secteur est desservi par le prolongement de la rue de Châtillon qui se termine en impasse.

Au Nord-Est du site, est implanté le bâtiment accueillant AEIM. L'urbanisation longeant la route de Frouard ne présente pas un caractère homogène.

OAP n°3 - Opérations d'aménagement en extension Site Plaine Champagne



S'étendant sur une surface d'environ 2 hectares 38, ce site se situe sur le secteur du Plateau. Il est occupé par des terres agricoles. Composé de plusieurs parcelles en lanières, il s'étire de la route de Saizerais jusqu'au chemin des Récompenses.

Le site s'inscrit dans une urbanisation caractérisée par un tissu bâti diversifié. Au Nord-Ouest sont implantés les espaces de loisirs et sportifs accueillant l'espace loisirs Champagne, le centre multi-activités Didier Bianchi, les salles socio-culturelles et la bibliothèque Pablo Picasso, au Nord-Est une zone pavillonnaire puis des bâtiments à vocation d'activités économiques. Quant au secteur situé au Sud-Ouest, il est occupé par des terres agricoles et le secteur localisé au Sud-Est du site concerné constitue une zone d'extension récente résidentielle. On recense d'une part, le quartier Chenel, desservi par la rue Marcel Chenel et composé d'un habitat groupé offrant une densité de 32 logts/ha et d'autre part, le lotissement des Valottes desservi par la rue des Mitternes et caractérisé par de l'habitat individuel peu dense, avec une densité de 12 logts/ha.



L'aménagement du site «Plaine Champagne», dernier espace non bâti de cette partie du plateau, à vocation agricole, a pour objectif de participer à la future offre résidentielle de la ville de Liverdun pour les quinze prochaines années. Les nouveaux logements contribueront au relogement des habitants des secteurs Beau Site - Espace central et rue Chopin qui doivent faire l'objet d'une recomposition urbaine (Cf. OAP rue Chopin et Beau Site - Espace central).

Maîtrise foncière :

La commune de Liverdun (pour environ 1/4 du foncier) et des propriétaires privés.

Principes d'aménagement :

- Vocation résidentielle.
- Densité minimale : 35 logements / hectare.
- Habitat groupé, intermédiaire et/ou collectif en R+2 maximum.
- Accession, locatif libre et/ou aidé, locatif social.
- Maximum 50 % de logements sociaux sur la totalité des opérations d'aménagement de la zone.
- Réflexion pour un habitat adapté à des personnes âgées et aux Personnes à Mobilité Réduite.
- Entrée / Sortie depuis la route de Saizerais.
- Création d'une voie de desserte interne reliant la route de Saizerais et le chemin des Récompenses.
- Création de liaisons douces inter-quartiers, reliant le quartier Plaine Champagne, Chenel et le lotissement des Valottes aux équipements d'activités et de loisirs.
- Aménagement d'un espace public au sein du nouvel îlot bâti.
- Conservation de la haie existante assurant un espace tampon entre le quartier de la rue Chenel et le nouvel îlot à bâtir.
- Création d'un merlon paysager entre le nouvel îlot à bâtir et la zone d'équipements du plateau.
- Infiltration des eaux pluviales et de ruissellement sous forme de noue(s) paysagère(s), sous réserve des résultats de l'étude de sols.
- Mettre en œuvre les principes d'économies d'énergies.
- Réflexion sur les franges urbaines

OAP n°3 - Opérations d'aménagement en extension

La nouvelle extension urbaine, à vocation résidentielle exclusivement, est la troisième phase du programme d'ensemble « Côte Saint-Pierre », la première étant déjà construite et le permis d'aménager ayant été accordé pour la seconde.

Maîtrise foncière :

La commune de Liverdun pour une petite parcelle et des propriétaires privés sur le reste du secteur.



Principes d'aménagement (Côte Saint-Pierre - Phase 3):

- Vocation résidentielle
- Densité minimale : 20 logements / hectare.
- Habitat individuel et habitat en bande et/ou petit collectif.
- Accession en lot libre, accession aidée et/ou locatif libre.
- Entrée / Sortie depuis la route de Saizerais, via les secteurs bâtis des phases 1 et 2 Côte Saint-Pierre.
- Aménagement d'une voie de desserte interne, paysagée tout le long de ses abords.
- Création de liaisons douces, en reliant notamment le nouvel îlot bâti au sentier de la Côte Saint-Pierre existant.
- Préservation du secteur de vergers au sud du secteur.
- Infiltration des eaux pluviales et de ruissellement sous forme de noue(s) paysagère(s) et/ou bassin de rétention, sous réserve des résultats de l'étude de sols.
- Mettre en œuvre les principes d'économies d'énergie.
- Réflexion sur les franges urbaines



S'étendant sur une surface d'environ 1 hectares 05 (phase 3), ce site englobe des parcelles tout en longueur, orientées Nord-Sud.

Occupée actuellement par des jardins et quelques vergers, cette zone se situe sur le secteur des Coteaux menant au Plateau. Elle est non visible depuis la route de Saizerais.

Ce secteur est desservi par une voie en impasse, depuis l'avenue du Gard.

Agence de Développement du Val de Lorraine
Square Herzog - ZAC Ban la Dame - 54340 Frouard
tel. : 03 83 49 42 22
fax : 03 83 49 42 24
www.adeval.org



Dossier suivi par Alexandra POIDEVIN